

**C.A.P. des secrétaires de documentation
compte-rendu de la réunion du
4 octobre 2013**

Étaient présents :

Pour l'administration : Mme CHERIE, présidente ; M. RUAUD, représentant la DGP ; Mme LANDOUR, représentant la DGCA ; M LECOQ, représentant les DRAC ; Mme LEROY, représentant le Service des Archives de France ; Mme GUICHARD-LE BAIL et M. BORDENAVE, adjoints au chef de bureau de la filière scientifique et de l'enseignement, Secrétariat général, assistés de Mme RODRIGUES et Mme MARZELLE, secrétaires de séance.

Pour les représentants du personnel : Djamila BERRI, Sylvie TREILLE, Christophe UNGER, titulaires CGT ; Olivier GUERIN, Joël TAUZIEDE, suppléants CGT ; Marielle DORIDAT-MOREL, Catherine GOUZER, titulaires CFDT ; Catherine JAKUBOWSKI, suppléante CFDT ; Sophie LOPPINET-MEO, titulaire SUD.

Secrétaire adjoint de séance : CFDT.

1- Approbation du PV de la CAP du 6 juin 2013.

Report de l'approbation du PV à la prochaine CAP.

2 – Examen des titularisations dans le corps

19 collègues ont reçu un avis favorable à leur titularisation.

Kaddour ALLAG ; Vanessa ASPART ; Loïc BIZET ; Arnaud BOSSUYT ; Céline DELETANG ; Lucile DOUCHIN ; Anne DUMAZERT ; Coralie DUSSEYRE ; Raphaël LANCON ; Ali LARBI ; Judith LE BOURG-JULIEN ; Marie LHIAUBET ; Maia PIRAT ; Déborah PLADYS ; Émeline ROTOLO ; Clarisse TAUBIN ; Marie TRIOT ; Delphine VALMALLE ; Grégory ZEIGIN

Félicitations à eux.

3- Examen des demandes de mutation et de détachement.

1 Changement d'affectation donné à la CAP pour information :

- Amélie EL MESTRI LE CHEVALIER (contractuelle MUCEM en attente de réaffectation) pour la DGP – Sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés, chargé des mouvements d'œuvres protégés au titre des monuments historiques

4 Demandes de mouvements :

- Elisabeth GOSSELET (secrétaire administrative) pour l'École du Louvre, documentaliste chargé de secteurs documentaires
- Pierre KOUYOUMDJIAN (assistant de conservation du patrimoine) pour le MUCEM, chargé de documentation-bibliothécaire
- Hélène DENNIS pour l'Institut national du Patrimoine
- Eric LANDGRAF pour les Archives Nationales, chargé de production audiovisuelle

4- Examen des demandes d'intégration.

1 demande d'intégration statutaire, pour information (conditions : intégration possible sur demande après un délai de 2 ans au moins passés en position de détachement dans le corps des secrétaires de documentation) : Bienvenue à Didier ARNOLD, AD du Cher

1 autre demande d'intégration statutaire a été présentée à cette CAP et a reçu un avis négatif. Cet agent reste en situation de détachement dans notre corps. Son cas pourra être revu l'année prochaine.

1 demande de détachement dans le corps des secrétaire de documentation : Bienvenue à Danièle MOUREU, DRAC Basse-Normandie

5- Examen du tableau complémentaire des réductions d'ancienneté au titre de l'année 2012

Rappel des conditions d'attribution : 90% des agents ayant bénéficié d'un entretien professionnel, sauf ceux ayant atteint le dernier échelon de leur grade ou rangés dans un échelon irréductible (jusqu'au 5^e échelon de la classe normale).

Effectif du corps : 247 agents

Nombre de fiches d'évaluation reçues : 169 soit 80,09%

171 agents sont bonifiables.

Reliquat 2012 : 58

La réduction d'ancienneté a été exceptionnellement attribuée aux agents dont l'entretien professionnel n'a pas été reçu ou dont la rubrique réduction d'ancienneté n'avait pas été renseignée.

Les représentants du personnel ont interpellé l'administration sur le faible taux de retour des fiches d'évaluation, taux inférieur aux années précédentes.

La présidente de la CAP a mentionné que des relances auprès des services avaient bien eu lieu. Elle précise qu'une charte de l'encadrement va être mise en place et que les obligations de l'entretien professionnel y seront précisées.

6- Examen du tableau d'avancement pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe normale au titre de l'année 2014

10 postes budgétaires.

4588 agents remplissant les conditions statutaires pour cette promotion.

Les conditions pour être promouvable sont : être fonctionnaire de catégorie C ou de même niveau justifiant d'au moins 9 ans de service public dont au moins 5 ans de services effectifs au Ministère de la culture ainsi que dans les établissements publics en relevant et dans les services départementaux de l'architecture.

Pour les représentants du personnel, les critères principaux sont : les fonctions de documentation exercées, l'âge et l'ancienneté dans la Fonction publique.

Félicitations à :

- Émilie ARMENGAUD, DRAC PACA
- Guy BAZILE, DGP- C2RMF Paris
- Véronique DAMAN, DGCA – Mobilier national
- Jean-François DELHOUME, DGP – ENSA Marseille
- Thomas ESCHBACH, DGP - Musée de l'Orangerie
- Bruno GAHERY, DGP – SBADG
- Isabelle LAURIN, DGCA – Cité de la Céramique
- Rachel LEMAIRE, DGP – ENSA Marne-la-Vallée
- Annie-Claude SARROLA, DRAC Corse
- Odile SELLIER-GSELL, DGP – École du Louvre

7- Validation des résultats de l'examen professionnel 2013 au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle, session 2013

Félicitations à :

- Magali ALIBERT, DRAC Centre
- Emmanuelle MACE, DGP – Musée Gustave Moreau
- Marilys SANCHIS, DGP – AD Haute-Garonne
- Myriam TOLEDANO, DGCA - ENSBa

8- Questions diverses

A – Concours de secrétaire de documentation 2011-2012 : les listes complémentaires interne et externe ont-elles été complètement appelées ?

M BORDENAVE précise que le dernier recrutement se fera le 1er décembre 2013. A ce jour sur l'ensemble des deux concours, 7 personnes ont émis un refus et 3 personnes restent encore en attente sur liste complémentaire.

B – Concours interne-externe de Secrétaire de documentation et de Chargé d'études documentaires.

Aucun concours de ces deux corps n'est prévu pour 2014.

Un recrutement loi Sauvadet aura lieu en février 2014 pour les secrétaires de documentation.

C – Le passage dans le NES.

Le [Décret n°2013-830 du 16 septembre 2013](#) qui nous a fait entrés dans le nouvel espace statutaire ayant été publié le 18 septembre dernier au Journal Officiel de la République Française, est applicable au 1er octobre 2013 et entraîne des modifications dans la gestion de notre carrière.

M BORDENAVE nous précise que les arrêtés de reclassement dans la nouvelle grille indiciaire sont en cours de production et devraient être finalisés au plus tard dans une quinzaine de jours. La régularisation sera visible, en principe, sur la feuille de paye de novembre 2013 pour la plupart d'entre-nous, voir en décembre pour quelques cas compliqués.

Les arrêtés d'organisation des nouveaux examens professionnels sont, eux, en cours de rédaction. La DGFP devrait transmettre d'ici la fin de l'année les nouveaux taux de pro-pro.

Un examen pro pour la classe supérieure et un pour la classe exceptionnelle auront lieu en juin 2014.

D – Refonte de la catégorie B a minima.

La publication du [rapport de Bernard Pêcheur](#) sur l'évolution de la fonction publique dans les années à venir d'ici fin octobre devrait donner des axes concernant « *les moyens de développer une gestion plus qualitative des parcours et des carrières des agents, dans la perspective d'une gestion rénovée des ressources humaines* ».

La présidente indique que le régime des primes va changer, que celles-ci prendront en compte en plus de la fonction de l'agent celle de son expertise, et que les plafonds seront remontés. Ce changement se fera sur l'ensemble de la fonction publique.

Prochaine CAP spéciale avancement pour l'accès au grade de secrétaire de documentation
de classe supérieure et de classe exceptionnelle
dans le premier trimestre 2014

Vos élu(e)s CGT

Classe normale :

Christophe Unger (BNF) 01 53 79 49 01 christophe.unger@bnf.fr

Djamella Berri (Louvre) : 01 40 20 84 44 djamella.berri@louvre.fr

Joël Tauziède (AN) : 01 44 61 85 24 joel.tauziède@culture.gouv.fr

Olivier Guérin (Louvre) : olivier.guerin@louvre.fr

Classe supérieure :

Sylvie Treille (SBADG) 01 40 15 35 72 sylvie.treille@culture.gouv.fr

Véronique Dignac (LRMH) 01 60 37 77 80 veronique.dignac@culture.gouv.fr